

L'an deux mille dix huit, le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Gerbéviller, sous la présidence de Monsieur Philippe DANIEL, Président.

Membres titulaires : 61

Etaient réunis : 44

Nombre de votants : 57

Présents : Jacques BAUDOIN, Martine BONNE, Daniel WELTZHEIMER (Bayon), Michel GUTH, Alain COLLET, Olivier MARTET, Anne Marie FARRUDJA, Francis LARDIN, Catherine MANGEOT (Blainville sur l'Eau), Nicolas DRON (Borville), Maurice HERIAT (Brémoucourt), Guy SERVANT (Charmois), Denis MARIN (Crevechamps), Christophe SONREL, Brigitte JAY BEGIN, Bruno DUJARDIN, Hervé PYTHON (Damelevières), Jacques HANS (Domptail en l'Air), Philippe GILLES (Einvaux), Denis FERRY (Essey la Côte), Jean Charles CUNY (Froville), Noel MARQUIS, Serge ROUSSEL, Daniel GERARDIN (Gerbéviller), Francis ROCH (Giriviller), Jacky LENTRETIEN (Haigneville), Christian BOUCAUD (Haussonville), Jean Marie GASSMANN (Landécourt), Gérard HUSSON (Loromontzey), Remi VUILLAUME (Mattexy), Thierry MERCIER (Méhoncourt), Jonathan KURKIENCY, Bernadette LE GOFF, Jean Pierre EDELMANN (Mont sur Meurthe), Gérard GEOFFROY (Moriviller), Linda KWIECIEN (Romain), Jean Pierre JAQUAT (Rozelieures), André VIGNERON (Saint Remy aux Bois), Pascale MALGLAIVE (Seranville), Evelyne MATHIS (Velle sur Moselle), Dominique WEDERHAKE (Vennezey), Philippe DANIEL (Vigneulles), Hervé POIROT (Villacourt), Yves THIEBAUT (Virecourt).

Absents excusés : Didier PERRIN (pouvoir à Jacques BAUDOIN), Nadine GALLOIS (pouvoir à Michel GUTH), Evelyne SASSETTI (pouvoir à Alain COLLET), Nadia DORE (pouvoir à Francis LARDIN), Christian PILLER (pouvoir à Anne Marie FARRUDJA), Paul BINDA (pouvoir à Olivier MARTET), Gérard EURIAT (Borville), Michel DIETSCH (Crevechamps), Olivier VILLAUME (pouvoir à Hervé PYTHON), Sylvie CHERY-GAUDRON (Christophe SONREL), Patricia SAINT DIZIER (pouvoir à Bruno DUJARDIN), François CITE (pouvoir à Philippe DANIEL), Marie Christine ALBRECHT (Domptail en l'Air), Isabelle GUERIN (Einvaux), Pascal DIDIER (Loromontzey), Alain BALLY (Remenoville), Mathieu CEKOVIC (pouvoir à Jean Pierre JAQUAT), Christophe MERCIER (pouvoir à Thierry MERCIER), Yves BERGE (pouvoir à Christian BOUCAUD).

Absents : Jean Louis ROUMIER (Barbonville), Daniel JUSNEL (Clayeures), Roland TREVILLOT (Lorey).

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance,
2. Validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 20 mars 2018 à Blainville sur l'Eau,
3. Validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 04 avril 2018 à Vigneulles,
4. Finances : Vote du Budget Primitif Principal CC3M 2018
5. Finances : Vote du Budget Primitif Ordures Ménagères / TEOM CC3M 2018
6. Finances : Vote du Budget Primitif Ordures Ménagères / RIEOM CC3M 2018
7. Finances : Vote du Budget Primitif Petite Enfance CC3M 2018
8. Ordures ménagères : Marché public de gestion des déchets ménagers et assimilés
9. Ressources Humaines : Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)
10. Informations diverses.

DELIBERATION n° 057/2018 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Noel MARQUIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION n° 058/2018 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
Validation du Compte rendu du Conseil Communautaire du 20 mars 2018 à Blainville sur l'Eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 20 mars 2018 à Blainville sur l'Eau avec la modification suivante demandée par Catherine MANGEOT (Blainville sur l'Eau) et Bruno DUJARDIN (Damelevières) :

Présentation par le Bureau d'Etudes du rapport de la phase II :

« Il est fait un rappel de son travail : le 30 janvier 2018 le bureau d'études a présenté aux membres du comité de pilotage « ordures ménagères » la phase I de l'étude à savoir un diagnostic du service de gestion des déchets. Les membres du comité de pilotage ont préconisé des orientations afin de définir les différents scénarii d'études, dont la comparaison collecte en régie ou en prestation ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

Validation du Compte rendu du Conseil Communautaire du 04 avril 2018 à Vigneulles

A la demande de Monsieur MARTET et Monsieur SONREL, ce point est reporté au prochain Conseil Communautaire afin de compléter le compte rendu par les nombreux débats.

DELIBERATION n° 059/2018 – FINANCES
Vote du Budget Primitif Petite Enfance CC3M 2018

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2018, Budget Petite Enfance de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle.

Il est précisé que le présent budget a été élaboré dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil Communautaire du 21 février 2018.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section de fonctionnement :	1 384 676.73 €
Section d'investissement :	159 145.00 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter, pour le budget primitif Petite Enfance 2018 :

- Par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements »

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n° 060/2018 – FINANCES
Vote du Budget Primitif Ordures Ménagères /TEOM CC3M 2018

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2018, Budget Ordures Ménagères / TEOM (ex CC du Val de Meurthe).

Il est précisé que le présent budget a été élaboré dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil Communautaire du 21 février 2018.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section de fonctionnement :	1 175 902.03 €
Section d'investissement :	200 522.03 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter, pour le budget primitif 2018, ordures ménagères / TEOM (ex CC du Val de Meurthe) :

- Par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements »

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n° 061/2018 – FINANCES
Vote du Budget Primitif Ordures Ménagères / RIEOM CC3M 2018

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2018, budget Ordures Ménagères / RIEOM (ex CC Bayonnais et CC Mortagne).

Il est précisé que le présent budget a été élaboré dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil Communautaire du 21 février 2018.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section de fonctionnement :	896 797.61 €
Section d'investissement dépenses :	173 299.64 €
Soit un solde d'investissement de :	83 416.64 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter, pour le budget primitif 2018 Ordures Ménagères / RIEOM (ex CC Bayonnais et CC Mortagne) :

- Par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements »

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n° 059/2018 – FINANCES
Vote du Budget Primitif Principal 2018 de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2018, Budget Principal, de la Communauté de Communes.

Il est précisé que le présent budget a été élaboré dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil Communautaire du 21 février 2018.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section de fonctionnement :	3 920 459.40 €
Section d'investissement :	960 909.28 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter, pour le budget principal, le budget primitif 2018 :

- Par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements »

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n° 064/2018 – ORDURES MENAGERES
Marché public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Conformément à la délibération n° 2018/20 du Conseil Communautaire du 20 mars 2018, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle d'autoriser le Président de la CC3M :

- A apporter au coordonnateur du groupement de commandes l'ensemble des sujétions techniques et administratives nécessaires à la rédaction du dossier de consultation des entreprises relatives au lancement du marché public de gestion des déchets ménagers et assimilés tels que définis lors de la séance du conseil communautaire du 4 avril 2018, à savoir les délibérations n°2018/46 à n°2018/56.
- A procéder au lancement du marché de gestion des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre du groupement avec la communauté de communes de Vezouze en Piémont.

L'ADEME soutient financièrement la mise en place d'une tarification incitative. Etant donné que les secteurs de l'ex CC Mortagne et ex CC Bayonnais ont déjà bénéficié de cette aide, il est proposé de solliciter la subvention sur le secteur de l'ex CC du Val de Meurthe. Ce soutien est basé sur les actions de communication, l'enquête auprès des usagers pour la dotation en bacs et la constitution du fichier de redevable. La subvention est de 6.60 € par habitant.

Le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à apporter au coordonnateur du groupement de commande l'ensemble des sujétions techniques et administratives nécessaires à la rédaction du dossier de consultation des entreprises relatives au lancement du marché public de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Autorise le lancement du marché de gestion des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre du groupement avec la communauté de communes de Vezouze en Piémont,
- Autorise le Président à solliciter toutes les subventions possibles sur ce projet dont l'ADEME,
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Délibération adoptée à la majorité : 19 abstentions : Alain COLLET, Michel GUTH, Nadine GALLOIS, Evelyne SASSETTI, Olivier MARTET, Nadia DORE, Paul BINDA, Francis LARDIN, Catherine MANGEOT (Blainville sur l'Eau), Christophe SONREL, Brigitte JAY BEGIN, Olivier VILLAUME, Hervé PYTHON, Sylvie CHERY-GAUDRON, Bruno DUJARDIN, Patricia SAINT DIZIER (Damelevières), Evelyne MATHIS (Velle sur Moselle), Christian BOUCAUD (Haussonville), Yves BERGE (Saint Mard).

DELIBERATION n° 065/2018 –RESSOURCES HUMAINES
Adhésion au service « RGPD » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle (dit le « CDG 54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54,
- D'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- D'autoriser le Président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Délibération adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Annie FARRUDJA informe les membres du Conseil Communautaire qu'un jeune couple a ouvert un gîte au sein de la Tuilerie. Un dossier de demande de subvention a été déposé au PETR du Pays du Lunévillois.

Annie FARRUDJA demande que les élus communautaires siégeant au sein du PETR soutiennent ce dossier.

Christophe SONREL rappelle que le Tour de la Mirabelle (course cycliste) se déroulera le dimanche 22 avril 2018 entre Lunéville et Damelevières, 170 kms de course à travers notamment le bayonnais.

Calendrier :

- 15 mai à 20h30, réunion Président / Vice-Présidents à Mont sur Meurthe,
- 17 mai à 20h30, Bureau communautaire à Mont sur Meurthe (**annule et remplace le 23**),
- 18 mai à 20h00, Comité de Pilotage OM, phase 3 (**annule et remplace le 22 mai**),
- 29 mai à 19h00, Conseil Communautaire à Damelevières
- 12 juin à 20h30, réunion Président / Vice-Présidents à Mont sur Meurthe,
- 19 juin à 20h30, Bureau Communautaire à Mont sur Meurthe,
- 27 juin à 20h30, Conseil Communautaire, lieu à définir